Nous nous réunissons en pleine crise du système international des paiements. En tant que grande nation commerçante, le Canada attache la plus haute importance à un système ordonné d'échanges et de paiements internationaux. Bien que les balances courantes de certains grands pays se soient quelque peu rapprochées d'un meilleur équilibre à la lumière des objectifs annoncés en 1970, je remarque que le Secrétariat ne prévoit pour 1971 qu'un faible progrès vers une structure des balances courantes correspondant à des mouvements appropriés des capitaux. Le fait est, cependant, que les troubles récents sont dus principalement à des mouvements de capitaux et non à des déséquilibres de balance courante. Les déplacements spéculatifs qui, au début du mois dernier, ont provoqué en Europe la modification d'un certain nombre de taux de change ont mis en relief la nécessité d'améliorer le système actuel. Cette tâche ne sera pas facile.

Permettez-moi de rappeler les circonstances qui, il y a un peu plus d'un an, ont amené le Canada à rendre flottante sa monnaie. En 1969, la balance courante présentait un déficit appréciable et la hausse des taux d'intérêt à l'étranger avait provoqué d'importantes sorties de capitaux à court terme, compensées toutefois par les rentrées traditionnelles de capitaux à long terme, de sorte que le niveau officiel de nos réserves a peu varié au cours de l'année. Il n'en n'a pas été de même pendant les cinq premiers mois de 1970: un déplacement considérable s'est produit dans notre balance des paiements et il en est résulté une augmentation de plus en plus rapide de nos réserves totales qui se sont accrues pendant cette période de 1.2 millard de dollars (E-U). Nos exportations ont augmenté d'une façon que la réaction consécutive aux grèves de la fin de 1969 était loin de suffire à expliquer. En outre, les sorties de capitaux à court terme ont diminué par suite de la baisse des taux d'intérêt à l'étranger et, pour toute ces raisons, le Canada est devenu une cible pour les entrées de capitaux spéculatifs. Nous avons décidé d'agir rapidement avant que la spéculation ne devienne trop importante, contribuant ainsi, à notre avis, à stabiliser le système monétaire international.

Notre situation en mai 1970 n'était pas tout à fait comparable à celle d'autres pays le mois dernier. En premier lieu, nous étions passés assez rapidement d'un déficit à un excédent d'une ampleur imprévue de la balance courante. D'autre part, nos relations commerciales et financières avec les États-Unis sont très étroites. Enfin, notre économie est extrêmement ouverte aux mouvements de biens et de capitaux, de sorte qu'il nous est particulièrement difficile de maintenir un taux de change fixe dans les limites de fluctuation prescrites par le FMI.

La ligne de conduite classique aurait été de demander au Fonds l'autorisation de réévaluer notre monnaie. La difficulté était de fixer un taux qu'il serait possible de maintenir pendant une période raisonnable. En prenant la décision de laisser flotter le dollar canadien, nous avons montré clairement notre intention de respecter à nouveau, dès que les circonstances le permettraient, nos obligations dans le système des parités monétaires. Nous sommes toujours fermement décidés à agir ainsi et, bien que nous ayons pendant l'année écoulée examiné de temps à autre la situation, les conditions fondamentales, tant intérieures qu'extérieures, ne nous ont pas paru suffisamment stables pour revenir à une parité qu'il serait possible de